

Département de Saône-et-Loire  
COMMUNE DE LA CLAYETTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2024/82**

**Séance du 4 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 24 octobre 2024	<b>Présents :</b> LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, MATHUS Véronique, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, LAROCHE Daniel, BOUCLIER Florence, BUSSEUIL Georges, PLATHEY Pierre
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 14	
Nombre de suffrages exprimés : 16	
Votes Pour : 16	<b>Procurations :</b> DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à D. LAROCHE, CLEMENT Pascal a donné pouvoir à C.LAVENIR
Vote Contre : 0	<b>Absents excusés :</b> MATHIEUX Marc, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie
Abstentions : 0	

**Le secrétariat a été assuré par :** Samuel DESCHARNE

**Objet : Adhésions des communes de Amanzé, Anzy le Duc, Montceaux l'Etoile et Saint Germain en Brionnais au SPANC du brionnais.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les communes de Amanzé (délibération du 27/05/2024), Anzy le Duc (délibération du 12/04/2024), Montceaux l'Etoile (délibération du 31/05/2024) et St Germain en Brionnais (délibération du 08/03/2024) ont sollicité leur adhésion au SPANC du Brionnais, créé par arrêté de Madame la Préfète de Saône et Loire le 30 novembre 2007.

Lors de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2024, le Comité Syndical du SPANC du Brionnais a accepté les adhésions des communes de Amanzé (113 ANC), Anzy le Duc (182 ANC), Montceaux l'Etoile (135 ANC) et St Germain en Brionnais (115 ANC) au 01 janvier 2025, aux conditions définies par l'assemblée délibérante, pour satisfaire aux demandes ponctuelles des usagers.

Les visites systématiques commenceront dès 2026.

Ces collectivités devront désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**-APPROUVE** les adhésions des communes de Amanzé, Anzy le Duc, Montceaux l'Etoile et St Germain en Brionnais au SPANC du Brionnais.

**-SOLLICITE** de Monsieur le préfet de Saône et Loire, la prise de l'arrêté correspondant.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le .....

Acte contresigné le .....

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance,



D2024/195

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 071-217101336-20241104-D2024\_82-DE